



COMITÉ DE L'AGRICULTURE

Vingt-cinquième session

Rome, 26-30 septembre 2016

Stratégie de la FAO en ce qui concerne les activités de l'Organisation relatives au changement climatique

Résumé

Pour donner suite à l'évaluation 2015 de la contribution de la FAO à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets, l'Organisation a élaboré une stratégie spécifique dans laquelle elle indique les mesures qui seront prises pour continuer à soutenir les pays dans les efforts qu'ils font pour adapter leur agriculture au changement climatique. La stratégie couvre les cinq objectifs stratégiques de la FAO et elle intègre les priorités régionales et nationales, en s'appuyant sur les recommandations de l'évaluation 2015, sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et sur les conclusions de la vingt et unième Conférence des Parties à la CCNUCC (COP 21), ainsi que sur l'ensemble des travaux réalisés au sein de l'Organisation dans le domaine de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets.

Le projet de stratégie en matière de changement climatique a pour objet: i) de définir dans les grandes lignes les choix stratégiques et les domaines d'action prioritaires compte tenu des avantages comparatifs de la FAO (aux niveaux mondial, régional et national); ii) de guider les travaux de l'Organisation sur le changement climatique; iii) de renforcer l'impact des activités menées par la FAO dans ce domaine. La stratégie sera complétée par un plan d'action détaillant sa mise en œuvre dans le cadre des Programmes de travail et budget (PTB) en cours et à venir.

Le projet de stratégie de la FAO en matière de changement climatique est joint au présent document, dont il constitue l'annexe 1. Le Comité souhaitera peut-être examiner cette stratégie, en même temps que les informations spécifiques figurant dans le présent document, pour contribuer à la définition des travaux de l'Organisation dans le domaine du changement climatique, et donner des orientations en conséquence.

Le code QQR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



Suite que le Comité est invité à donner

Le Comité est invité à:

- 1) indiquer si les descriptions des résultantes énoncées dans la stratégie sont compatibles avec les priorités techniques relevant du mandat du Comité de l'agriculture, dans le contexte de la vision et des objectifs de la FAO;
- 2) indiquer si la stratégie convient pour guider les compétences techniques de la FAO et lui permettre de s'acquitter de ses fonctions aux niveaux mondial et national;
- 3) donner des indications sur la prise en compte de la biodiversité dans l'agriculture, y compris l'élevage, pour promouvoir la contribution de l'agriculture au fonctionnement des écosystèmes, ainsi qu'à l'adaptation au changement climatique et à son atténuation.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Martin Frick
Directeur de la Division du climat et de l'environnement
Tél.: (+39) 0657053579

I. L'Accord de Paris

1. En décembre 2015, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a adopté l'Accord de Paris, un accord universel qui vise à « contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux pré-industriels » et à tenter de limiter la hausse à 1,5 °C. Pour atteindre cet objectif, il faudra intensifier les efforts de réduction des émissions.
2. Outre limiter la hausse de la température, l'Accord appelle également à améliorer l'action d'adaptation, l'objectif mondial étant de renforcer la capacité d'adaptation, d'accroître la résilience et de réduire la vulnérabilité aux changements climatiques, en vue de contribuer au développement durable.
3. Une fois ratifié par au moins 55 pays représentant au moins 55 pour cent des émissions totales mondiales de gaz à effet de serre, l'Accord de Paris entrera en vigueur. L'Accord définit le cadre général de l'atténuation, de la transparence, de l'adaptation, des pertes et préjudices et de l'appui, mais les détails de ces éléments seront négociés dans les années qui viennent.

II. L'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition et l'Accord de Paris

4. L'Accord de Paris reconnaît en préambule «la priorité fondamentale consistant à protéger la sécurité alimentaire et à venir à bout de la faim, et la vulnérabilité particulière des systèmes de production alimentaire aux effets néfastes des changements climatiques». Il reconnaît également l'importance de l'agriculture, de l'utilisation des terres, des changements dans l'affectation des terres et de la foresterie pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris.
5. Comme dans le cas des décisions antérieures de la CCNUCC en matière d'adaptation, l'Accord de Paris ne met pas en avant des mesures d'adaptation sectorielle. Avant la Conférence de Paris, la CCNUCC a adopté des cadres d'adaptation (Cadre d'adaptation de Cancun, Programme de travail de Nairobi) et appelé à concevoir des Plans nationaux pour l'adaptation et des Programmes d'action nationaux pour l'adaptation spécifiquement conçus en fonction des besoins et de la situation des pays. Des mesures en faveur de l'adaptation des différents secteurs agricoles doivent être identifiées pour être prises en compte dans les processus nationaux.
6. Pour donner suite à l'Accord de Paris, les pays doivent garantir la cohérence entre leurs contributions déterminées aux niveaux national et leurs plans et stratégies de développement nationaux. D'une part, il importe que le secteur forestier s'engage dans l'élaboration de stratégies et de plans d'action liés au changement climatique pour garantir une prise en compte adéquate des contributions du secteur. D'autre part, les stratégies et les plans relatifs à l'agriculture et à la sécurité alimentaire devront incorporer des éléments liés au climat et être alignés sur les stratégies de lutte contre le changement climatique.

III. Activités de la FAO liées au changement climatique dans le secteur agricole

7. La FAO continue à soutenir activement les pays dans les efforts qu'ils font pour adapter leur agriculture au changement climatique. Ces efforts consistent notamment à améliorer et à développer les pratiques agricoles résilientes face au climat et aux risques de catastrophes naturelles, en centrant l'action sur les petits exploitants agricoles des zones urbaines, périurbaines et rurales; et à promouvoir une agriculture «intelligente» face au climat pour accélérer le passage à des techniques agricoles et à des approches commerciales plus adaptées et faciliter la transition des petits exploitants agricoles vers des systèmes de production durables. Dans certains pays, dont l'Angola, le Burkina Faso, le Mali, le Mozambique, le Niger et le Sénégal, la FAO s'efforce aussi d'accroître la résilience des agriculteurs et des pasteurs, en assurant leur formation dans le cadre d'écoles pratiques d'agriculture. L'agroécologie, qui repose sur d'importants processus écologiques (recyclage de la biomasse et des nutriments, etc.) et qui s'appuie sur les connaissances traditionnelles locales, est au cœur de ces projets de formation pratique des agriculteurs. L'Initiative de la grande muraille verte pour le Sahel, à laquelle participent

plus de 20 pays africains, et le Partenariat de la montagne qui compte 150 membres, dont 57 pays, sont d'autres programmes d'adaptation concrets et pragmatiques.

8. La FAO élabore des outils pour guider la prise de décision sur l'adaptation au changement climatique et elle soutient la mise en œuvre de projets et de programmes sur le terrain. Par exemple, dans les zones arides de l'Afrique subsaharienne, la FAO a évalué, en collaboration avec la Banque mondiale, le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IPGRI) et Action contre la faim, la production de l'élevage dans le contexte des contraintes climatiques, et proposé des interventions pour accroître la productivité et atténuer l'impact de la variabilité du climat sur la production du secteur, démontrant ainsi que l'élevage pouvait contribuer à l'adaptation au changement climatique. Par ailleurs, la FAO élabore à l'heure actuelle plusieurs documents qui ont pour objet d'aider les pays à mettre en place des mesures d'adaptation dans tel secteur ou dans toutes les branches d'activité du secteur agricole (forêts, culture, élevage et pêche). Elle examine les approches et les méthodes existantes pour entreprendre des évaluations de la vulnérabilité et elle donnera des indications sur les pratiques optimales. La FAO prépare aussi un supplément relatif aux activités du secteur agricole pour les Directives techniques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) relatives aux plans nationaux d'adaptation (PNA)¹; ce supplément décrira les domaines techniques et les approches propres à permettre d'intégrer ces secteurs dans le processus PNA.

9. La résilience des systèmes agricoles mondiaux face au changement climatique et leur capacité de récupération seront déterminantes pour la sécurité alimentaire mondiale dans l'avenir. La conservation et l'utilisation durable de la biodiversité agricole joueront un rôle essentiel dans l'adaptation des agriculteurs au changement climatique et la gestion des risques liés au climat. À cet égard, on fait appel aux technologies modernes, y compris les techniques nucléaires, pour modifier les plantes cultivées de façon à les rendre résistantes à la sécheresse, à la salinité ou aux ravageurs, accroître la productivité animale, surveiller les insectes nuisibles et les maladies animales, et fournir les informations nécessaires à l'élaboration de modèles de prévision. Par ailleurs, la FAO met au point des modèles de prévision climatiques et des systèmes d'alerte rapide pour détecter les premiers signes d'une augmentation possible de l'abondance des vecteurs et des risques de maladie correspondants et fournir des informations en vue de la prévention et de l'atténuation des risques.

10. La FAO recueille des statistiques sur les émissions de gaz à effet de serre imputables à l'agriculture, qu'elle publie sur FAOSTAT. Elle apporte aussi son concours à l'élaboration de méthodes et de mesures pour les activités de suivi et de vérification et l'établissement de rapports sur les gaz à effet de serre et pour l'accès au financement carbone. Pour mesurer et suivre les progrès accomplis il faut mettre en place des méthodes et des activités de coordination visant à améliorer la comparabilité des données et à produire des avis et des normes, une action qui relève du Partenariat pour l'évaluation et la performance environnementales de l'élevage (LEAP), initiative multipartite réunissant des gouvernements et des acteurs du secteur privé et de la société civile.

11. La FAO fournit un appui à ses États Membres pour la mise au point de démarches conjointes d'atténuation et d'adaptation en vue de l'instauration d'une agriculture durable. Elle réalise des évaluations et soutient des projets axés sur l'identification de pratiques spécifiques à des systèmes de production qui peuvent permettre d'accroître la résilience tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en contribuant à la sécurité alimentaire. Par exemple, un projet concernant la diffusion de l'agriculture intelligente face au climat en Zambie, au Malawi et au Viet Nam a mis en évidence des

¹ Pour plus d'informations sur les directives du GIEC, voir:
http://unfccc.int/adaptation/workstreams/national_adaptation_plans/items/7279.php

synergies et des arbitrages entre les mesures d'adaptation et d'atténuation, en particulier dans les systèmes intégrés culture-élevage.

12. La FAO met au point une évaluation participative de la dégradation des terres et de la gestion durable des systèmes herbagers et pastoraux au Burkina Faso, au Kenya, au Kirghizistan, au Niger et en Uruguay, pour renforcer les capacités des parties prenantes locales et nationales à évaluer la dégradation des terres et promouvoir des pratiques de gestion durable de l'agriculture et des terres, afin de préserver la diversité des produits écosystémiques et de contribuer à l'adaptation et à l'atténuation. L'appui de la FAO couvre le renforcement des capacités techniques et la production de savoirs. Les régimes fonciers sont un élément important qui contribue à l'ancrage des politiques liées au changement climatique dans le secteur agricole. La FAO a soutenu les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Elle promeut des processus multipartites et considère la société civile et le secteur privé comme des partenaires importants.

13. Les actions prioritaires, énoncées par les pays dans les contributions qu'ils ont déterminées (NDC) pour les différents secteurs agricoles, sont en harmonie avec les objectifs stratégiques, l'expertise technique et les Cadres de programmation par pays de la FAO. L'Organisation est bien placée pour jouer un rôle clé en aidant les pays à s'acquitter de ces engagements, dans le respect des objectifs de développement durable (ODD). Le changement climatique est une des priorités de l'Organisation, qui figure en tant qu'activité transversale dans son cadre stratégique.

14. Les Conférences régionales de la FAO tenues en début d'année ont souligné l'importance de renforcer la résilience pour faire face aux risques associés au changement climatique, et demandé à la FAO d'œuvrer avec le Fonds vert pour le climat et les Banques régionales de développement pour fournir un appui technique aux États Membres et renforcer leurs capacités afin qu'ils puissent mettre en œuvre leurs contributions déterminées au niveau national, et élaborer et reproduire à grande échelle les programmes et les projets régionaux.

15. Il convient en outre de noter que de nouvelles possibilités se présentent s'agissant de prendre rapidement des mesures liées au changement climatique en collaboration avec d'autres instruments, et de renforcer la collaboration intersectorielle – la gestion durable des ressources, la préservation de la diversité biologique et l'adaptation au changement climatique ainsi que l'atténuation de ses effets étant étroitement liés. Il y a des possibilités de synergies entre les mesures d'adaptation et d'atténuation dans le cadre de la préservation de la diversité biologique et de la réduction des risques de catastrophe, de même qu'il y a des possibilités pour les pays et les organisations compétentes d'intégrer les approches écosystémiques de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets dans leurs planifications stratégiques. Un document d'information², établi en vue de la préparation de la treizième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB), est présenté au Comité. Ce document contient des projets de recommandation que le Comité voudra peut-être prendre en considération.

IV. Stratégie de la FAO en matière de changement climatique

16. En réponse aux faits nouveaux liés à la CCNUCC, et en particulier à l'Accord de Paris, la FAO élabore une stratégie pour guider son action dans le domaine du changement climatique. Cet effort a été entrepris pour donner suite à l'évaluation 2015 de la contribution de la FAO à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets entre 2009 et 2014. La stratégie couvrira les cinq objectifs stratégiques de la FAO et elle intégrera les priorités régionales et nationales, en s'appuyant sur les recommandations de l'évaluation 2015, du Programme de développement durable à l'horizon 2030, sur les résultats de la vingt et unième Conférence des Parties à la CCNUCC (COP 21),

² Voir COAG/2016/INF/8 - Préparation de la treizième Convention sur la diversité biologique (Mexico, 4-17 décembre 2016) - Prise en compte de la biodiversité dans tous les secteurs.

et sur l'ensemble des travaux réalisés au sein de l'Organisation, dans le domaine de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets.

17. Le projet de stratégie en matière de changement climatique a pour objet: i) de définir dans les grandes lignes les choix stratégiques et les domaines d'action prioritaires compte tenu des avantages comparatifs de la FAO (aux niveaux mondial, régional et national); ii) de guider les travaux de l'Organisation sur le changement climatique; iii) de renforcer l'impact des activités menées par la FAO dans ce domaine. La stratégie sera complétée par un plan d'action détaillant sa mise en œuvre dans le cadre des Programmes de travail et budget (PTB) en cours et à venir.

18. Tous les comités techniques de la FAO (comités de l'agriculture, des produits, des pêches et des forêts) sont invités à faire part de leurs observations concernant le projet de stratégie en matière de changement climatique, sur la base des besoins spécifiques du secteur ou de leurs compétences. Leurs commentaires seront pris en compte dans la version finale qui sera présentée au Comité du Programme, à sa cent vingtième session, en novembre 2016, et au Conseil de la FAO, à sa cent cinquante-cinquième session, en décembre de la même année.

19. Le projet de stratégie de la FAO en matière de changement climatique est joint au présent document, dont il constitue l'annexe 1. Le Comité souhaitera peut-être examiner cette stratégie, en même temps que les informations spécifiques figurant dans le présent document, pour contribuer à la définition des travaux de l'Organisation dans le domaine du changement climatique, et donner des orientations en conséquence.

V. Suite que le Comité est invité à donner

20. Le Comité est invité à:

- 1) indiquer si les descriptions des résultantes énoncées dans la stratégie sont compatibles avec les priorités techniques relevant du mandat du Comité de l'agriculture, dans le contexte de la vision et des objectifs de la FAO;
- 2) indiquer si la stratégie convient pour guider les compétences techniques de la FAO et lui permettre de s'acquitter de ses fonctions aux niveaux mondial et national;
- 3) donner des indications sur la prise en compte de la biodiversité dans l'agriculture, y compris l'élevage, pour promouvoir la contribution de l'agriculture au fonctionnement des écosystèmes, ainsi qu'à l'adaptation au changement climatique et à son atténuation.



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

Document de travail

STRATÉGIE

DE LA FAO EN CE QUI CONCERNE LES
ACTIVITÉS DE L'ORGANISATION
RELATIVES AU CHANGEMENT
CLIMATIQUE

Table des matières

Résumé.....	4
A. Introduction	5
B. Contexte	7
Faits et chiffres	7
Une dynamique politique.....	11
Activités de la FAO en rapport avec le changement climatique	12
C. Vision et approche de la FAO eu égard au changement climatique.....	13
Vision.....	13
Approche.....	13
Une approche axée sur les pays.....	14
Au niveau régional.....	14
Au niveau mondial.....	15
À court et à long terme	15
Intelligente face au climat	15
Transversale et multipartite	16
D. Principes directeurs.....	16
Privilégier la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et la durabilité.....	16
Soutenir l'intégration et la rationalisation des politiques.....	16
Donner la priorité aux plus vulnérables.....	17
Ne laisser personne de côté	17
Tirer les enseignements de l'expérience	17
Favoriser des approches scientifiques basées sur des données factuelles	17
Promouvoir des approches écosystémiques	17
Donner l'exemple	18
E. Résultantes attendues.....	18
Résultante 1. Les capacités des États Membres dans le domaine du changement climatique, sont renforcées, sous la direction de la FAO dans son rôle de fournisseur de savoirs et de compétences techniques.....	18

Résultante 2. La sécurité alimentaire, l'agriculture, les forêts et la pêche sont mieux intégrées à la gouvernance internationale concernant le changement climatique, grâce à un engagement accru de la FAO.	21
Résultante 3. La coordination et l'exécution des travaux de la FAO sur le changement climatique, ainsi que la formation, sont renforcées.....	22
F. Mise en œuvre de la Stratégie relative au changement climatique	23
Intégrer dans les programmes une dimension sur le changement climatique.....	23
Mettre les connaissances en commun et promouvoir la formation	23
Faire connaître nos objectifs et nos résultats.....	23
Obtenir un impact maximal grâce à des partenariats stratégiques.....	24
Mesurer les progrès	24
Plan d'action.....	24
Liste des abréviations	25

Résumé

La stratégie présentée ci-après a pour objet 1) de guider les travaux de l'Organisation sur le changement climatique; 2) d'exposer dans les grandes lignes les choix stratégiques et les domaines d'action prioritaires à la lumière des avantages comparatifs de la FAO (aux niveaux mondial, régional et national); et 3) de renforcer les retombées des travaux de la FAO sur le changement climatique.

En faisant porter les efforts sur les principales vulnérabilités des différents secteurs de l'agriculture¹ et sur les défis cruciaux auxquels ils sont confrontés, et en soulignant par ailleurs les adaptations dont ces secteurs peuvent faire l'objet ainsi que leur potentiel d'atténuation, la Stratégie met la dynamique politique globale présidant à l'action pour le climat au service des systèmes alimentaires et agricoles, et place ceux-ci au centre de la réponse mondiale au changement climatique.

La FAO porte la vision d'un monde où, grâce à des mesures d'adaptation et à des mécanismes d'atténuation, les systèmes alimentaires et agricoles ainsi que les moyens de subsistance qui en sont tributaires sont devenus résilients aux retombées du changement climatique. L'approche adoptée par la FAO pour traduire cette vision dans les faits est axée sur les pays, s'articule sur les agendas régionaux et mondiaux, conjugue échéances à court et à long terme et associe tous les secteurs de manière transversale. La Stratégie s'enracine dans huit principes favorisant l'inclusion sociale, la durabilité environnementale et l'action axée sur les résultats.

La FAO a défini, pour le changement climatique, l'adaptation à celui-ci et son atténuation, trois résultantes à atteindre qui se renforcent mutuellement, à savoir:

- Résultante 1. Les capacités des États membres dans le domaine du changement climatique, sont renforcées, sous la direction de la FAO dans son rôle de fournisseur de savoirs et de compétences techniques.
- Résultante 2. La sécurité alimentaire, l'agriculture, les forêts et la pêche sont mieux intégrées à la gouvernance internationale concernant le changement climatique, grâce à un engagement accru de la FAO.
- Résultante 3. La coordination et l'exécution des travaux de la FAO sur le changement climatique, ainsi que la formation, sont renforcées.

La mise en œuvre réussie de la Stratégie de la FAO repose sur la contribution de toutes les unités de l'Organisation, où qu'elles soient, ainsi que sur l'engagement actif des États membres et des partenaires. Ses modalités d'exécution seront détaillées plus largement dans un Plan d'action qui précisera les rôles et les responsabilités des uns et des autres; expliquera comment on compte tirer parti des capacités et structures, actuelles et modifiées, de l'Organisation; et identifiera les fonctions essentielles de la Stratégie, à savoir la communication, les partenariats et la mobilisation des ressources.

¹ Aux fins du présent document, le terme «secteurs de l'agriculture» englobe les cultures, l'élevage, la pêche et l'aquaculture, et les forêts.

A. Introduction

Parallèlement aux efforts qu'elle déploie pour éliminer la faim, l'insécurité alimentaire ainsi que la malnutrition, pour rendre l'agriculture, les forêts et la pêche plus productives et plus durables, et pour éliminer la pauvreté en régions rurales, la FAO doit également faire face au changement climatique, qui menace de compromettre la réalisation de ces objectifs mondiaux.

D'ici à 2050, la croissance démographique et l'évolution des régimes alimentaires auront entraîné une hausse de 60 pour cent de la demande alimentaire mondiale par rapport à l'exercice biennal 2005/2007². Au même moment, le changement climatique risque de mettre un frein aux progrès accomplis dans la lutte contre la faim et la malnutrition ces dernières années, voire d'inverser la tendance. Les retombées du changement climatique – processus de changement environnemental à évolution lente, variabilité climatique croissante et exposition plus marquée à des événements climatiques extrêmes – sont porteuses de défis multiples. Aujourd'hui, les taux de croissance de la productivité sont tirés vers le bas tandis que les pressions sur des systèmes alimentaires et écologiques déjà fragiles s'accroissent. Les petits producteurs ainsi que les populations rurales défavorisées des pays en développement sont particulièrement vulnérables aux incidences du changement et de la variabilité climatiques, en raison surtout de systèmes de production peu résilients et insuffisamment diversifiés – lesquels compliquent par ailleurs l'adoption des pratiques censées accompagner des mesures efficaces d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets.

Les effets néfastes du changement climatique se font le plus durement sentir dans les pays les moins avancés (PMA), dans les petits États insulaires en développement (PEID) et dans les régions aux écosystèmes particulièrement fragiles (comme les zones arides, ou encore les régions montagneuses ou côtières) – là où la concrétisation des objectifs mondiaux de la FAO s'avère particulièrement cruciale et difficile. Il est donc impératif que la FAO élargisse les efforts qu'elle mène actuellement, de manière à pouvoir relever ces défis rendus plus aigus par le changement climatique. Cela dit, toutes les régions ne sont pas égales face aux retombées négatives du changement climatique. Dans certaines zones, par exemple en régions de latitude élevée, les répercussions du changement climatique devraient avoir des effets bénéfiques se traduisant notamment par une hausse des rendements agricoles.

Les systèmes alimentaires et agricoles présentent un potentiel d'adaptation élevé qui pourra se traduire par une meilleure résilience de la production et de l'approvisionnement alimentaires, et avoir des effets bénéfiques en termes de préservation, et de valorisation, des ressources naturelles. De plus, leurs facultés d'atténuation des changements climatiques, tant par la réduction des émissions que par la fixation du carbone dans les sols et dans la biomasse, sont énormes.

² FAO, 2012. <http://www.fao.org/docrep/016/ap106e/ap106e.pdf>

La mise en œuvre de l'Accord de Paris en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) fera appel aux contributions déterminées au niveau des pays (NDC³) formulées par chaque Partie à la Convention en vue de l'application des mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets. Les systèmes alimentaires et agricoles occupent une place importante dans la mise en œuvre de ces plans d'action nationaux pour le climat, et ils seront appelés à jouer un rôle de premier plan. Ce sera notamment le cas dans les pays en développement, où l'agriculture sous toutes ses formes contribue de manière significative au produit intérieur brut (PIB) et représente une part importante des moyens de subsistance. Il est dès lors indispensable d'aider les acteurs des chaînes de valeur alimentaires à dépasser les obstacles s'opposant à la mise en œuvre de pratiques améliorées dans ces systèmes.

Les pays s'emploient aujourd'hui à réunir les moyens compris dans les contributions formulées au titre de l'Accord de Paris et travaillent à la sécurité alimentaire en mettant en place des mesures pour l'adaptation, la réduction des risques et la résilience. De son côté, la FAO dispose des moyens voulus pour apporter un soutien de qualité à ses Membres.

La FAO formule des avis et fournit un soutien technique sur les questions liées au changement climatique depuis les années 1980. L'*Évaluation de la contribution de la FAO à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets* réalisée en 2015 («l'Évaluation») a mis en exergue les atouts considérables dont elle dispose en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets. Elle indiquait également que les résultats de son action dans le domaine du changement climatique pourraient être optimisés par des modifications stratégiques de ses méthodes actuelles de fonctionnement. L'Organisation a approuvé la recommandation de l'Évaluation relative à l'élaboration d'une stratégie devant s'étendre à tous les aspects de l'action de la FAO en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ce dernier, notamment du point de vue de la réduction des risques de catastrophes, et qui encourageait par ailleurs la définition d'un rôle politique et de plaidoyer plus actif.

La stratégie, qui s'inscrit dans le droit fil des cinq objectifs stratégiques de la FAO, intègre les engagements pris dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et fait fond sur les conclusions de la vingt-et-unième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (COP 21). Elle énumère les buts que s'est fixés la FAO ainsi que les moyens dont elle compte se servir pour aider au mieux les États membres à répondre aux besoins d'adaptation de leurs systèmes alimentaires et agricoles ainsi que des moyens d'existences tributaires de ce derniers, et à concrétiser par ailleurs leurs potentiels en matière d'atténuation.

³ Contributions déterminées au niveau national (NDC) = à partir du moment où un pays a ratifié l'Accord de Paris, ses contributions prévues déterminées au niveau national (INDC) deviennent des NDC, à moins qu'il ne soumette expressément de nouvelles NDC en remplacement de ses INDC initiales.

INDC = contributions prévues, c'est-à-dire concernant des projets futurs. Les pays ont soumis leurs INDC au titre de l'Accord de Paris.

[I]NDC = acronyme utilisé dans ce document pour désigner à la fois les NDC et les INDC.

À la suite des consultations tenues avec le Comité du programme, les Comités de l'agriculture, des pêches, des forêts et des produits sont invités à examiner le projet de Stratégie sur la base de leurs mandats respectifs, et à faire part de leurs observations.

B. Contexte

Faits et chiffres

Dans les pays en développement, l'agriculture (terme qui englobe les cultures, l'élevage, la pêche et l'exploitation forestière) supporte 22 pour cent environ des retombées économiques inhérentes aux risques et catastrophes naturels de moyenne et de grande échelle⁴. Dans le même temps, la chaîne agroalimentaire (qui comprend l'agriculture mais également les secteurs de la transformation, de la distribution, du commerce de détail et de l'utilisation alimentaires) représente 30 pour cent environ de la consommation mondiale d'énergie, principalement sous la forme de combustibles fossiles⁵. L'agriculture, la foresterie et les autres utilisations des terres (secteur AFAUT) sont responsables de 24 pour cent des émissions des émissions anthropiques de gaz à effet de serre⁶. Les pertes et les gaspillages alimentaires représentent quant à eux 8 pour cent environ des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

Dans le **secteur des cultures**, les effets préjudiciables du changement climatique sur les rendements du blé et du maïs sont d'ores et déjà avérés dans de nombreuses régions de même qu'au niveau mondial⁷. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) met en garde contre des baisses de rendement des cultures allant de 10 à 25 pour cent, voire plus, qui pourraient se généraliser d'ici à 2050⁸. La fréquence accrue de nuits plus chaudes dans la plupart des régions a des effets néfastes pour la plupart des cultures, comme l'ont montré les données sur les rendements et la qualité du riz. Le nombre de variétés cultivées a diminué de façon spectaculaire tout au long du XXe siècle, avec des conséquences préoccupantes pour la capacité d'adaptation, la vulnérabilité génétique et la diversité nutritionnelle des cultures. L'utilisation d'intrants externes a abouti au remplacement ou à la disparition progressive des processus écologiques typiques des systèmes de culture diversifiés. Les systèmes de monoculture intensive se sont répandus sur toute la planète, menant à un amoindrissement de la résilience des écosystèmes agricoles et des moyens de subsistance. Le changement climatique devrait avoir des conséquences notables sur la fréquence et la gravité des infestations de ravageurs et des épidémies attaquant les végétaux. Ainsi, l'intensification des phénomènes climatiques extrêmes (épisodes de sécheresse, fortes précipitations sur de courtes périodes, et notamment cyclones), outre qu'elle entraîne directement des perturbations majeures, peut aussi exposer les végétaux à des attaques de ravageurs et à des épidémies plus fréquentes et plus sévères, comme ce fut le cas lors des invasions de

⁴ FAO, 2015. <http://www.fao.org/3/a-i4434e.pdf>

⁵ FAO, 2011. <http://www.fao.org/docrep/014/i2454e/i2454e00.pdf>.

⁶ IPCC, 2014. http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg3/ipcc_wg3_ar5_chapter11.pdf.

⁷ Lobell D.B., Schlenker W. and Costa-Roberts J. (2011). Climate trends and global crop production since 1980, *Science*, 333(6042), 616-20

⁸ IPCC, 2014. http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg2/WGIIAR5-Chap7_FINAL.pdf.

criquet pèlerin survenues dans le nord-ouest de l’Afrique et au Yémen à la fin de l’année 2015 et au début de l’année 2016⁹ respectivement.

Dans le même temps, **les sols**, essentiels à la croissance des végétaux, se dégradent et s’érodent à un rythme accéléré. La perte de fertilité s’accompagnant dans la plupart des cas de pertes de carbone du sol, la dégradation des sols entraîne des émissions de dioxyde de carbone (CO₂). Inversement, des niveaux élevés de carbone du sol ont pour effet non seulement de stabiliser les sols, d’améliorer leur pouvoir tampon et leur capacité de stockage de l’eau et des nutriments – accroissant ainsi la résilience des agriculteurs face au changement climatique –, mais aussi de ralentir l’accumulation de CO₂ dans l’atmosphère. La remise en état des terres dégradées est par ailleurs susceptible de déclencher une fixation du carbone¹⁰, ouvrant ainsi des possibilités énormes. Ainsi, près de 200 millions d’hectares pourraient être restaurés d’ici à 2030, ce qui signifie que les sols organiques remis en état sur ces superficies en vertu de différents scénarios pourraient attirer de nouvelles ressources financières vers ces terres aujourd’hui dégradées. Pour des scénarios reposant sur une fixation du carbone dans le sol comprise entre 4,4 et 70,2 tonnes d’équivalent CO₂ par hectare et par an (tCO₂e/ha/an), on obtiendrait, d’ici à 2030, plus de 6,75 GtCO₂e/an, qui viendraient atténuer les effets négatifs des émissions de gaz à effet de serre relevées aujourd’hui au niveau mondial (entre 36 et 40 gigatonnes/an).

L’élevage, qui englobe les cultures fourragères, représente un tiers environ des émissions de gaz à effet de serre produites par le secteur AFAUT¹¹. La FAO estime que la diminution des émissions résultant de pratiques améliorées pour la conduite de l’élevage et la gestion des cultures fourragères pourrait atteindre jusqu’à 30 pour cent¹². Dans le secteur de l’élevage, le changement climatique fait principalement sentir ses effets sur la productivité et la santé animales, les rendements des cultures fourragères et la biodiversité. Ainsi, en nombre d’animaux, les cheptels de plusieurs pays d’Afrique subsaharienne ont enregistré des pertes allant de 20 à 60 pour cent au cours des graves épisodes de sécheresse des trois dernières décennies. En Afrique du Sud, des prévisionnistes ont fait état, pour certains scénarios de changement climatique, de réductions des rendements laitiers pouvant aller de 10 à 25 pour cent¹³. La hausse des températures et la diminution des précipitations se répercutent directement sur les rendements, et les données relevées au cours d’épisodes de sécheresse peuvent révéler des chutes importantes de la production fourragère. Le changement climatique risque aussi de se traduire par une multiplication des infestations parasitaires et par une survenance accrue de maladies et d’épidémies.

Le changement climatique remet aussi gravement en question le développement durable de la **pêche de capture et de l’aquaculture** en environnements marins et dulcicoles, car en venant s’ajouter aux défis que doit déjà relever ce secteur – surpêche, pollution, maladies, amenuisement de la variabilité naturelle au sein des systèmes aquatiques –, il compromet l’accès des populations locales à l’alimentation et se répercute sur le commerce international des produits de la pêche. Ses effets négatifs sont la

⁹ FAO, 2016. <http://www.fao.org/ag/locusts/common/ecg/2293/en/DL450e.pdf>.

¹⁰ IPCC, 2014. http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg3/ipcc_wg3_ar5_chapter11.pdf.

¹¹ FAOSTAT et FAO, 2013. <http://www.fao.org/docrep/018/i3437e/i3437e.pdf>.

¹² FAO, 2013. <http://www.fao.org/3/i3437f.pdf>

¹³ IPCC, 2014. http://ipcc-wg2.gov/AR5/images/uploads/WGIAR5-PartB_FINAL.pdf.

conséquence, à la fois, du réchauffement progressif de l'atmosphère et des modifications physiques et chimiques de l'environnement aquatique qui en résultent¹⁴. Des événements extrêmes comme les houles océaniques en eaux profondes, des températures particulièrement élevées ou encore des cyclones peuvent compromettre l'aptitude d'écosystèmes comme les bancs de coraux ou les mangroves à rendre des services pourtant essentiels pour les moyens d'existence et la sécurité alimentaire. Le changement climatique et l'absorption du carbone, en faisant monter les températures de l'eau, en accentuant la stratification thermique, en modifiant la salinité, en agissant sur les quantités d'eau douce, en modifiant les teneurs en oxygène et en provoquant l'acidification des océans, modifient – et continueront de modifier – les systèmes aquatiques. Un des scénarios utilisés pour une étude consacrée à ce phénomène fait état d'une diminution de 21 pour cent de la valeur des captures débarquées, d'une perte annuelle totale de 311 millions d'USD pour plus de 2 000 produits, et de la disparition de près de la moitié des emplois du secteur de la pêche d'ici à 2050 dans 14 pays d'Afrique occidentale¹⁵. De manière générale, la hausse des températures devrait entraîner une réduction de 40 pour cent des prises pour les principales espèces d'ici à 2050¹⁶. Une réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture pourrait être obtenue en agissant prioritairement, par des mesures directes ou indirectes, sur la consommation en carburants et autres énergies.

Bien que les **écosystèmes forestiers** soient par essence dynamiques, la capacité d'adaptation naturelle de nombre d'entre eux et celle des espèces qu'ils abritent sera probablement largement dépassée par l'évolution rapide du changement climatique. Ce dernier, en réduisant l'apport de produits et de services écosystémiques forestiers, représente une menace directe pour les écosystèmes en question, pour les populations qui en dépendent et pour la société dans son ensemble. Le changement climatique se traduit dans diverses parties du monde par une diminution de la productivité, par le dépérissement des forêts, par la survenance accrue d'attaques de ravageurs et de maladies, par des incendies plus fréquents ou aux conséquences plus graves et par une perte de la biodiversité. La dégradation des forêts, la diminution de l'offre en produits forestiers et l'altération de services écosystémiques comme la régulation du débit hydrique et de l'érosion compromettent le bien-être des communautés locales tributaires des forêts ainsi que l'approvisionnement en eau et la production alimentaire dans les régions en aval. Le changement climatique fait sentir ses effets sur la sécurité alimentaire en réduisant la production alimentaire issue des forêts, en comprimant les niveaux d'emploi et les revenus des acteurs actifs dans le secteur et en entamant la durabilité et la disponibilité des réserves en combustibles nécessaires à la préparation des aliments. Des mesures d'adaptation sont dès lors cruciales si l'on veut assurer la sécurité alimentaire et atténuer la pauvreté. Les forêts ont un rôle décisif à jouer pour l'équilibre mondial du carbone en tant que stocks, réservoirs et sources pour ce dernier. Selon les estimations, entre 10 et 11 pour cent des émissions mondiales de gaz à effet de serre sont imputables à la déforestation et à la dégradation des forêts. À l'inverse, le boisement et le reboisement, la régénération des forêts et le développement de

¹⁴ IPCC, 2013.. http://www.climatechange2013.org/images/report/WG1AR5_ALL_FINAL.pdf

¹⁵ Lam V.W.Y., Cheung W.W.L., Swartz W., and Sumaila U.R., 2012. Climate change impacts on fisheries in West Africa: implications for economic, food and nutritional security. *African Journal of Marine Science*, 34(1), 103-117 IPCC, 2013.

¹⁶ IPCC, 2014. http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg2/WGIIAR5-Chap7_FINAL.pdf.

l'agroforesterie présentent un important potentiel d'atténuation pouvant également s'avérer intéressant en termes d'adaptation. L'action sur le changement climatique dans ce secteur devra viser à optimiser les avantages offerts par l'atténuation et l'adaptation, et envisager les différentes options en la matière à la lumière des objectifs de gestion des forêts.

Le changement climatique devrait également réduire notablement les ressources renouvelables en **eaux de surface et en nappes phréatiques**, avec des effets particulièrement marqués dans la plupart des régions subtropicales sèches. Chaque degré supplémentaire de réchauffement de la surface terrestre exposerait près de 7 pour cent de la population mondiale à une réduction de 20 pour cent au moins des ressources en eau renouvelables¹⁷. L'agriculture représente actuellement 70 pour cent environ des prélèvements d'eau à l'échelle mondiale. De nombreuses régions risquent fortement, du fait du changement climatique, de se retrouver confrontées à une grave pénurie d'eau. Fautes de mesures adéquates prises suffisamment tôt, cette pénurie entraînera une concurrence accrue entre utilisateurs, laquelle risque de freiner la production agricole, de compromettre la sécurité alimentaire et de se répercuter sur les revenus et les moyens d'existence. Il est donc essentiel, pour garantir la sécurité alimentaire dans le futur, d'apporter au secteur agricole des adaptations lui permettant d'affronter cette baisse des ressources en eau disponibles.

Les **opérations après récolte** consomment plus de 70 pour cent de l'énergie consacrée à l'ensemble des chaînes agroalimentaires et représentent 30 pour cent environ des GES émis par ces dernières (hors émissions découlant du changement d'affectation des terres)¹⁸. Les pertes et gaspillages alimentaires contribuent eux aussi de manière significative aux émissions de gaz à effet de serre¹⁹. Une efficacité énergétique plus poussée d'un bout à l'autre de la chaîne agroalimentaire et la mise en place de systèmes basés sur les énergies renouvelables venant remplacer les carburants fossiles et donnant accès à des sources d'énergie modernes, en particulier pour les opérations après récolte ou après capture, sont susceptibles de réduire les émissions. Un meilleur accès à des sources d'énergie et à des technologies modernes va favoriser une productivité alimentaire accrue (sur les exploitations et ailleurs), et se traduire par une réduction de l'intensité des émissions par unité de production alimentaire.

En entamant l'efficacité des projets actuels de lutte contre la dénutrition et en frappant le plus durement les plus pauvres, en particulier les femmes et les enfants, le changement climatique met directement en péril la sécurité alimentaire et la **nutrition** de millions de personnes. Il apparaît comme un important « multiplicateur de la faim », constat étayé par certaines prévisions faisant état de 24 millions supplémentaires d'enfants souffrant de malnutrition à l'horizon 2050 – dont près de la moitié en Afrique subsaharienne²⁰.

¹⁷ IPCC, 2014. www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg2/WGIIAR5-Chap3_FINAL.pdf.

¹⁸ FAO, 2011. <http://www.fao.org/docrep/014/i2454e/i2454e00.pdf>

¹⁹ FAO, 2015. <http://www.fao.org/3/a-bb144e.pdf>

²⁰ IFPRI, 2009. Food policy report "Climate Change: Impact on agriculture and costs of adaptation." <http://www.ifpri.org/publication/climate-change-impact-agriculture-and-costs-adaptation>

Une dynamique politique

L'année 2015 a marqué un tournant au sein des organes internationaux de décision en matière de changement climatique et de développement durable. En promulguant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ainsi que les 17 objectifs de développement durable (ODD) et en s'impliquant dans leur réalisation, la communauté internationale a tracé la voie vers un monde libéré de la faim, plus équitable et plus durable. En juillet 2015, la troisième Conférence internationale sur le financement du développement adoptait le Programme d'action d'Addis-Abeba, qui présentait dans les grandes lignes les moyens financiers et non financiers destinés à encadrer la réalisation de ces deux initiatives. En décembre 2015, les 195 pays Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques posaient un geste majeur en adoptant l'Accord de Paris, confirmant ainsi leur engagement en faveur du développement durable du point de vue de l'action climatique.

L'Accord de Paris adopté lors de la COP21 reconnaît en préambule «la priorité fondamentale consistant à protéger la sécurité alimentaire et à venir à bout de la faim, et la vulnérabilité particulière des systèmes de production alimentaire aux effets néfastes des changements climatiques». Le recours, dans l'Accord de Paris, au concept plus inclusif de «sécurité alimentaire» vient renforcer la formulation utilisée dans la CCNUCC, laquelle se limitait à indiquer que «la production alimentaire [ne doit pas être] menacée» par le changement climatique.

Les contributions prévues déterminées au niveau national²¹ (INDC) décrivent l'engagement pris par les différents pays en vue de la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Quatre-vingt-quatorze pour cent de l'ensemble des pays qui avaient soumis des INDC au 31 mars 2016 (soit 130 pays sur 188) ont inscrit l'agriculture au nombre des secteurs visés par leurs contributions pour l'atténuation et/ou l'adaptation²². L'agriculture et l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF) sont parmi les secteurs les plus souvent cités dans les contributions des pays au titre de l'atténuation (cibles et/ou mesures). On les retrouve dans 77 pour cent des INDC déposées par tous les pays, immédiatement après le secteur de l'énergie, qui arrive en tête. Quatre-vingt-quatorze pour cent des pays en développement, soit 130 pays, ont consacré une section de leurs contributions à l'adaptation. Sur ces 130 pays, 95 pour cent mentionnent les cultures et le bétail; 83 pour cent, les forêts et 46 pour cent, la pêche et l'aquaculture. Trente-et-un pays, dont 40 pour cent de PMA, mentionnent expressément l'agriculture intelligente face au climat dans leurs INDC. Bref, il ne fait aucun doute que la communauté internationale est favorable à l'action climatique dans les différents secteurs de l'agriculture.

Jamais auparavant le changement climatique n'a autant polarisé l'attention au niveau mondial. Pourtant, malgré la sensibilité des systèmes alimentaires et agricoles au changement climatique et leur rôle vital pour la sécurité alimentaire et les moyens d'existence, les différents secteurs de l'agriculture ne bénéficient toujours pas de l'attention dont ils auraient besoin pour réaliser pleinement leur potentiel en tant qu'instruments au service de la sécurité alimentaire, de l'élimination de la pauvreté et du maintien d'écosystèmes résilients sur fond de changement climatique. Par ailleurs, l'essentiel des moyens financiers mis à la disposition de l'enjeu climatique ont été affectés en priorité à d'autres secteurs, avec

²¹ Portail INDC: <http://www4.unfccc.int/submissions/indc/Submission%20Pages/submissions.aspx>

²² FAO, à paraître. *The agriculture sectors in the Intended Nationally Determined Contributions: Summary*.

pour résultat une perte des investissements orientés vers l'agriculture. En 2014, 8 pour cent de l'ensemble des dépenses (28,345 milliards d'USD) des banques multilatérales de développement au titre de l'adaptation au changement climatique et des mesures visant à l'atténuer ont été consacrées à l'agriculture et aux ressources écologiques²³. Il est donc indispensable de renforcer encore la visibilité des différents secteurs de l'agriculture dans le débat sur les politiques traitant du changement climatique, de manière à ce que leurs rôles et potentialités dans ce domaine et en matière de mobilisation des ressources appropriées soient reconnus comme il se doit.

Activités de la FAO en rapport avec le changement climatique

Le portefeuille de projets de la FAO sur le changement climatique a connu une croissance exponentielle depuis le lancement des premiers travaux, dans les années 1980. Des programmes de travail ou stratégies sectoriels pour la prise en charge future du changement climatique ont été élaborés pour les forêts (2010)²⁴, les cultures (2011)²⁵, la pêche (2012)²⁶ et l'élevage (2013)²⁷. En 2010, la FAO lançait le concept d'agriculture intelligente face au climat, une approche conçue en vue de la mise en place de conditions techniques, politiques et d'investissement propices au développement agricole durable, de sorte que la sécurité alimentaire puisse être assurée malgré le changement climatique²⁸. Ce concept était également destiné à compenser le peu d'attention accordé à l'agriculture dans l'agenda international sur le changement climatique. En 2011, la FAO lançait un cadre plus vaste pour l'adaptation au changement climatique, appelé FAO-Adapt.²⁹ À la suite de la Conférence Rio+20 tenue en 2012, le changement climatique a trouvé sa place parmi les 14 thèmes sur lesquels s'articuleraient la contribution de l'Organisation aux négociations sur le programme de développement pour l'après 2015.

De 2009 à 2014, la FAO a géré un portefeuille de 301 projets et programmes qui avaient expressément pour objectif de contribuer à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets. En 2014, elle a élaboré une *Vision commune pour une alimentation et une agriculture durables* à l'appui de son objectif stratégique 2, lequel consiste à «Rendre l'agriculture, les forêts et la pêche plus productives et plus durables»³⁰. L'agriculture intelligente face au climat a été inscrite au nombre des 11 secteurs de mobilisation des ressources devant contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques de la FAO.

En 2015, le changement climatique a été reconnu comme thème transversal du Cadre stratégique de la FAO. La Stratégie relative au changement climatique doit permettre d'harmoniser les travaux de

²³ 2014 Joint Report on Multilateral Development Banks' Climate Finance:

<http://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/document/Climate/mdb-climate-finance-2014-joint-report-061615.pdf>

²⁴ FAO, 2010. <http://www.fao.org/docrep/017/i2906f/i2906f00.pdf>;

<http://www.fao.org/docrep/018/i3383f/i3383f00.htm>

²⁵ FAO, 2011. <http://www.fao.org/3/a-i2242e.pdf>

²⁶ FAO, 2012.

ftp://ftp.fao.org/fi/brochure/climate_change/stragegy_fi_aq_climate/2011/climate_change_2011.pdf.

²⁷ FAO, 2014. <http://www.fao.org/3/i3437f.pdf>

²⁸ FAO, 2010. <http://www.fao.org/climate-smart-agriculture/fr/>

²⁹ FAO, 2011. <http://www.fao.org/climatechange/27594-03ecd7bd225b93086e7dca3944de64307.pdf>

³⁰ FAO, 2014. <http://www.fao.org/sustainability/fr/>

l'Organisation dans ce domaine avec les objectifs stratégiques, et de garantir leur cohérence et leur conformité avec les normes, orientations et pratiques optimales de la FAO et de ses partenaires stratégiques.

C. Vision et approche de la FAO eu égard au changement climatique

Vision

La vision de la FAO est celle d'un monde libéré de la faim et de la malnutrition, dans lequel l'alimentation et l'agriculture contribuent à améliorer le niveau de vie des populations, notamment des plus pauvres, et cela de manière durable en termes économiques, sociaux et environnementaux.

Dans ce contexte, la FAO aspire à un monde où, grâce à l'action combinée de mesures d'adaptation et de mécanismes d'atténuation, les systèmes alimentaires et agricoles et les moyens d'existence qui en dépendent seraient résilients aux effets du changement climatique.

La mission de la FAO consiste: 1) à favoriser une prise en compte appropriée de la sécurité alimentaire et des rôles de l'agriculture dans les politiques mondiales sur le climat, et 2) à aider les pays à effectuer la transition vers des systèmes alimentaires et agricoles et des moyens d'existence mieux adaptés et plus résilients aux retombées du changement climatique, et qui puissent contribuer aux efforts menés à l'échelle mondiale pour maintenir le réchauffement sous la barre des 1,5 à 2 °C.

Approche

Le changement climatique est présent dans l'ensemble des travaux de la FAO traitant de la faim, de la malnutrition, de la durabilité, de la pauvreté, des systèmes agricoles et alimentaires et de la résilience, et ce dans tous les secteurs de l'agriculture et pour toutes les ressources naturelles. Pour traiter les problèmes liés au changement climatique –, la FAO va mobiliser ses différentes fonctions essentielles, –à savoir l'établissement de règles et de normes, les données et l'information, le dialogue sur les politiques, le renforcement capacitaire, la connaissance et les technologies, les partenariats et enfin, le plaidoyer et la communication. La mise en œuvre de la Stratégie sera dynamisée par des collaborations avec différents partenaires – Membres, partenaires de développement, organismes de financement, institutions de recherche et établissements universitaires, secteur privé et société civile.

L'action climatique de la FAO fait appel à une approche axée sur les pays, menée en concertation avec les agendas régionaux et mondiaux, conjuguant court et long terme, reposant sur l'intelligence face au climat et impliquant les différents secteurs et parties prenantes de manière transversale. Elle applique les principes de la FAO pour une alimentation et une agriculture durables, et doit faire ressortir les perspectives relatives au climat dans les politiques sociales et environnementales de l'Organisation.

Une approche axée sur les pays

L'approche de la FAO doit s'inscrire dans la ligne des principes de développement efficace, lesquels s'enracinent dans la prise en main, le leadership, l'engagement et la responsabilité mutuelle des pays.

La FAO soutient les efforts déployés par les pays pour renforcer leurs capacités institutionnelles et techniques affectées à l'adaptation au changement climatique et à son atténuation dans les différents secteurs de l'agriculture. Les politiques et les stratégies sur le changement climatique décrétées par les pays doivent refléter et énoncer les besoins d'adaptation et les potentialités d'atténuation des systèmes alimentaires et agricoles et inversement, leurs organes de planification pour l'agriculture, la foresterie et la pêche doivent tenir compte des perspectives en matière de climat.

La mise en œuvre des politiques et des stratégies en rapport avec l'alimentation, l'agriculture et le climat doit reposer sur des données, des outils et des technologies basés sur les bonnes pratiques éprouvées et sur l'expérience avérée des Pays membres. La FAO soutiendra également la participation des pays aux processus régionaux et internationaux de gouvernance climatique et de financement dans le domaine du climat.

Les travaux de la FAO sur le changement climatique menés dans le contexte des Cadres de programmation par pays (CPP) s'articuleront sur les contributions prévues déterminées au niveau national³¹, (lesquelles définissent, au niveau politique le plus élevé, les cibles à atteindre et les stratégies à mettre en œuvre pour parer aux conséquences du changement climatique et agir sur ses causes), ainsi que sur les politiques et les stratégies nationales applicables aux différents secteurs de l'agriculture.

L'accent sera mis, dans toute la mesure du possible, sur les gains de productivité, l'adaptation et l'atténuation, avec des interventions adaptées au contexte (voir plus bas, «Intelligence face au climat»). Des politiques ou des mesures spécifiques, comme l'activation de filets de sécurité, seront nécessaires dans certains cas, par exemple dans les situations où les retombées négatives du changement climatique ont, sur les communautés et les moyens d'existence, des effets irréversibles.

La FAO soutient en priorité les pays en développement, en particulier les plus pauvres comme les pays moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID). Toutefois, son travail normatif et de plaidoyer présente aussi un intérêt pour les pays développés, notamment lorsqu'il concerne les mesures d'atténuation ou le comportement des consommateurs.

Au niveau régional

Les actions au niveau des pays s'inscrivent dans le contexte des priorités définies pour les régions, et des priorités mondiales en matière de climat et de développement durable. De nombreuses problématiques pesant sur les systèmes alimentaires et agricoles sont par nature transfrontalières. C'est précisément le cas pour le changement climatique, ainsi que pour les domaines dans lesquels il fait sentir ses effets, comme les disponibilités d'eau, les attaques de ravageurs, la survenue de maladies et les événements climatiques extrêmes. L'étude de facteurs environnementaux, comme les conditions agroécologiques, ou sociaux, comme les régimes alimentaires, gagne à s'inscrire dans une perspective régionale. La FAO va

³¹ NDC registry: http://unfccc.int/focus/ndc_registry/items/9433.php.

donc intensifier les efforts qu'elle mène déjà pour promouvoir la collaboration à l'échelle régionale, pour faciliter l'échange d'expériences et d'enseignements tirés et pour favoriser l'accès aux ressources et aux capacités techniques. Mener des activités à l'échelle régionale permettra par ailleurs de dégager des économies d'échelle.

Au niveau mondial

Le changement climatique est une problématique mondiale qui appelle une réponse à l'échelle mondiale. L'action de plaidoyer de la FAO en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, qui met l'accent sur la durabilité environnementale, sociale et économique pour les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs, les populations forestières et les autres habitants des zones rurales, s'inscrit dès lors dans une perspective mondiale. L'Organisation compte, à la faveur du vaste débat multipartite mené au niveau international sur les différentes facettes du changement climatique, intensifier l'action qu'elle mène dans le cadre du système des Nations Unies avec les institutions financières multilatérales, les partenaires du développement et les partenaires des secteurs privé et public, pour que les systèmes alimentaires et agricoles soient inscrits au nombre des priorités mondiales en matière de climat.

À court et à long terme

Le rapport coût/efficacité de la réduction des risques de catastrophe est nettement plus intéressant que celui des mesures de relèvement a posteriori. Les travaux menés sur les causes premières des risques ou visant à renforcer la résilience des moyens d'existence et des systèmes alimentaires afin d'amortir les retombées des catastrophes naturelles et provoquées par l'homme permettent parfois de dégager des mesures d'adaptation efficaces et, dans la foulée, d'identifier des mécanismes d'atténuation du changement climatique. Pour cette raison, l'action de la FAO englobe la réduction des risques de catastrophe et les interventions d'urgence face aux risques immédiats, aide à en tirer les enseignements voulus et vient appuyer les initiatives s'inscrivant dans le long terme pour l'adaptation aux effets du changement climatique et l'atténuation de ces derniers.

Intelligente face au climat

L'agriculture intelligente face au climat est une approche conçue pour ménager des conditions techniques, politiques et d'investissement propices au développement agricole durable, de sorte que la sécurité alimentaire puisse être assurée malgré le changement climatique. Les interventions guidées par l'intelligence face au climat tentent de faire converger trois grands objectifs, à savoir: a) relever de manière durable la productivité et les revenus de l'agriculture; b) adapter et renforcer la résilience au changement climatique, et c) là où c'est possible, réduire et/ou éliminer les émissions de gaz à effet de serre. L'agriculture intelligente face au climat ne consiste pas en un ensemble de pratiques universellement applicables. Il s'agit plutôt d'une gamme d'options et de considérations devant aider les professionnels et les responsables politiques à dégager des solutions appropriées au contexte, permettant d'optimiser les avantages procédant des trois objectifs ci-dessus.

Il sera parfois nécessaire, suivant le contexte et en fonction de l'envergure de l'intervention, de dégager des compromis entre les trois objectifs de l'agriculture intelligente face au climat, et de les gérer de

manière explicite. Les interventions intelligentes face au climat permettent également de s'attaquer aux obstacles à l'adoption de certaines pratiques en encourageant une réflexion sur les conditions propices, susceptibles de favoriser le succès des mesures appliquées. Par exemple, des mesures incitatives bien conçues peuvent aider à intégrer la variété des objectifs recherchés par plusieurs parties prenantes, et à les mettre au service d'objectifs mutuellement profitables. Les solutions intelligentes face au climat combinent des mesures stratégiques, politiques, institutionnelles, techniques et en matière d'investissements dans le but d'obtenir le meilleur résultat possible dans un contexte spécifique.

Transversale et multipartite

La FAO préconise et appuie des approches intégrées axées sur les paysages et sur les chaînes de valeur. Dans cette perspective, elle recense, en réponse aux problèmes liés à l'adaptation et à l'atténuation, des interventions optimales tenant compte des autres contraintes et opportunités – sociales, économiques et environnementales – inhérentes aux paysages et présentes à toutes les étapes des chaînes de valeur. Étant donné que les contraintes varient en fonction des systèmes alimentaires et agricoles et que ceux-ci offrent par ailleurs des opportunités différentes et peuvent s'influencer mutuellement, la FAO va cibler tous les secteurs de l'agriculture et l'ensemble des ressources naturelles et promouvoir des approches transversales. L'engagement auprès d'autres secteurs comme l'énergie, les soins de santé et les transports peut conférer une valeur ajoutée aux travaux d'adaptation et d'atténuation dans tous les domaines. Une telle approche amène forcément à collaborer avec de multiples parties prenantes des secteurs public et privé et de la société civile, à différents niveaux (de local à mondial).

D. Principes directeurs

La Stratégie visera à rendre les systèmes alimentaires et agricoles et les moyens d'existence qui en dépendent plus résilients face au changement climatique, sur la base de principes axés sur l'inclusion sociale et la durabilité environnementale, à savoir:

Privilégier la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et la durabilité

Le changement climatique compromet la sécurité alimentaire, la nutrition, la réduction de la pauvreté et la durabilité dans de nombreux contextes, mais il crée aussi des possibilités d'amélioration dans d'autres. Les mesures destinées à faire face au changement climatique ne viennent pas se substituer aux mesures prises dans le sillage des fonctions essentielles de la FAO, mais les complètent, et il est essentiel de veiller à ce qu'elles puissent être menées dans la durée.

Soutenir l'intégration et la rationalisation des politiques

La FAO préconise une prise en compte de l'adaptation au changement climatique et de son atténuation dans les politiques et stratégies intéressant les secteurs alimentaire et agricole, de même que l'intégration de considérations spécifiques aux secteurs de l'alimentation et de l'agriculture dans les

politiques en rapport avec le climat. Cette harmonisation des politiques jette des bases solides pour une action cohérente, et s'avère plus efficace que des solutions mises en œuvre isolément.

Donner la priorité aux plus vulnérables

Les ressources étant limitées, les planificateurs doivent avant tout recenser les moyens d'existence, les communautés et les systèmes les plus vulnérables aux effets néfastes du changement climatique, et dégager des mesures aptes à les protéger et à leur apporter un soutien accru.

Ne laisser personne de côté

Habitée de longue date à placer la dimension humaine au cœur de son action pour l'agriculture, le développement rural et le changement climatique, la FAO considère que l'adaptation au changement climatique et les mesures destinées à atténuer ce dernier doivent s'inscrire dans un processus participatif et inclusif permettant à chacun de récolter les fruits de cette action et ne laissant personne de côté. Pour cette raison, elle tient compte des vulnérabilités, besoins et capacités liés au sexe, ainsi que des vulnérabilités, besoins et capacités des populations indigènes, et notamment des communautés établies dans des environnements fragiles – terres arides, régions montagneuses ou zones côtières. La mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique s'articule sur la politique de la FAO sur l'égalité des sexes (2013)³² et la politique de la FAO sur les populations indigènes et tribales (2010)³³.

Tirer les enseignements de l'expérience

La gestion des connaissances, les partenariats stratégiques, la coopération Sud-Sud et d'autres mécanismes sont exploités au maximum, le but étant de mettre les expériences en commun, d'en tirer des enseignements et d'identifier les lacunes que pourront combler la FAO et ses partenaires. La Stratégie relative au changement climatique s'articule à cet égard sur d'autres stratégies pertinentes de la FAO, en particulier celles relatives au renforcement des capacités (2010)³⁴ et aux partenariats (2012)³⁵.

Favoriser des approches scientifiques basées sur des données factuelles

Les interventions menées avec le soutien de la FAO s'appuient toujours sur des données scientifiques factuelles. Lorsque des incertitudes subsistent, des scénarios permettant de se prononcer en connaissance de cause sont utilisés.

Promouvoir des approches écosystémiques

Les écosystèmes fournissent des services essentiels qui contribuent à renforcer la résilience et à atténuer la vulnérabilité des populations et des moyens d'existence aux retombées du changement climatique. Des

³² FAO, 2013. <http://www.fao.org/docrep/017/i3205f/i3205f.pdf>

³³ FAO, 2010. http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/newsroom/docs/FAO_policy.pdf

³⁴ FAO, 2010. <http://www.fao.org/docrep/meeting/019/k8908F.pdf>

³⁵ FAO, 2012. http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/corp_partnership/docs/stratbrochure_fr_web.pdf

stratégies d'adaptation prenant en compte la protection de la biodiversité et les services écosystémiques renforcent la résilience des systèmes humains et naturels aux risques liés ou non au climat, et procurent des avantages dont bénéficient la société et l'environnement.

Donner l'exemple

Les interventions incarnent les principes qu'elles cherchent à véhiculer. La FAO témoigne de son engagement en introduisant des considérations sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ce dernier dans la programmation et dans le cycle des projets. Elle s'engage également en faveur d'un avenir durable en poursuivant les efforts qu'elle mène pour réduire l'impact environnemental de son propre fonctionnement, et ce conformément à sa Politique en matière de responsabilité environnementale étroitement liée à l'initiative pour une ONU plus verte³⁶. Des projets de construction et des bureaux à meilleur rendement énergétique, des déplacements plus économiques d'un point de vue environnemental et des pratiques d'acquisition privilégiant la durabilité sont des instruments de choix qui permettent de mieux en mieux à la FAO de répondre à ses besoins et à ceux de ses partenaires tout en progressant sur la voie d'un développement respectueux de l'environnement.

E. Résultantes attendues

La Stratégie doit permettre d'atteindre les objectifs globaux ci-après:

- *Résultante 1. Les capacités des États Membres dans le domaine du changement climatique, sont renforcées, sous la direction de la FAO dans son rôle de fournisseur de savoirs et de compétences techniques.*
- *Résultante 2. Améliorer l'intégration des considérations relatives à la sécurité alimentaire, à l'agriculture, aux forêts et à la pêche dans la gouvernance internationale concernant le changement climatique par un engagement renforcé de la FAO.*
- *Résultante 3. La coordination et l'exécution des travaux de la FAO sur le changement climatique, ainsi que la formation, sont renforcées.*

Résultante 1. Les capacités des États Membres dans le domaine du changement climatique, sont renforcées, sous la direction de la FAO dans son rôle de fournisseur de savoirs et de compétences techniques.

La FAO fait appel à toutes ses fonctions essentielles pour aider ses États membres à faire face aux défis posés le climat. Le soutien fourni dans ce contexte sera mobilisé suivant les modalités ci-après.

³⁶ <http://www.greeningtheblue.org/>

La FAO fera en sorte que les perspectives en matière de changement climatique soient prises en compte et soulignées dans les **règles et normes**, lesquelles devront aider les pays dans l'adoption d'approches communes et intégrées et, par ailleurs, optimiser à tous égards les potentialités d'adaptation et d'atténuation de la production et de l'utilisation alimentaires. Les codes d'usages, directives et autres documents encadrant la bonne mise en œuvre des règles et normes agréées feront également mention des aspects pertinents touchant à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets.

La FAO compte appuyer le renforcement des capacités institutionnelles chargées de générer, de réunir et d'exploiter des **données et informations** ventilées sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ce dernier – données météorologiques, rendements (niveaux et stabilité) et pertes imputables aux événements climatiques, ou encore émissions de gaz à effet de serre (niveaux actuels et potentiels sur la base de scénarios améliorées), carbone du sol et eau disponible. Elle continuera aussi à relever et à publier des informations pertinentes aux fins de la prise de décision et de la planification fondées sur des données factuelles. Enfin, elle continuera de proposer et d'améliorer ses outils et prestations utilisant des données factuelles (aux fins, par exemple, des évaluations de la vulnérabilité et des services d'information sur le climat), en veillant à ce qu'ils intègrent mieux les aspects relatifs à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ce dernier dans les systèmes alimentaires et agricoles.

Ainsi que le prévoit son mandat, la FAO constitue un forum neutre pour les **dialogues sur les politiques**, où les intervenants ont la possibilité d'aborder les problèmes émergents liés au changement climatique. Les organes directeurs institutionnels et régionaux de l'Organisation et d'autres enceintes à vocation spécifique peuvent favoriser une meilleure compréhension des pratiques d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ce dernier par les États membres, ainsi que leur adoption.

Au niveau national, la FAO aidera les pays à gérer leurs mécanismes de participation aux dialogues politiques et stratégiques ainsi qu'aux stratégies d'investissement aux niveaux régional et international. Son intervention dans ce domaine portera en particulier sur les mécanismes nationaux d'établissement des plans de mise en œuvre des NDC. Pour ce faire, la FAO s'emploiera à améliorer la communication et la coordination entre, d'une part, les Ministères chargés de l'agriculture, de la pêche et des forêts – lesquels sont souvent laissés en marge des efforts menés au niveau national pour participer au dialogue sur le changement climatique, ainsi que des processus de financement pour le climat – et, d'autre part, les Ministères responsables de l'environnement, de l'énergie, de l'industrie et des finances, qui se trouvent généralement aux commandes de ces processus. L'accent sera mis sur la sécurité alimentaire et la durabilité sociale, économique et environnementale, ainsi que sur les possibilités importantes d'adaptation et d'atténuation offertes par les systèmes alimentaires et agricoles.

Le transfert **des connaissances et des technologies** de la FAO à ses Membres s'opère essentiellement par une combinaison de soutien à la mise en œuvre et d'activités de **renforcement capacitaire**. L'Organisation poursuivra son action d'élaboration, de suivi et de diffusion de technologies, de pratiques et de processus éprouvés pouvant contribuer à l'introduction, dans les filières de production et d'utilisation agricoles et alimentaires, d'approches intelligentes face au climat. Cette action figurera au centre de ses efforts, et sera menée en collaboration avec les professionnels, les organisations de recherche, le secteur privé et la société civile. En ce qui concerne plus spécifiquement la diffusion de technologies et d'approches

éprouvées, cette collaboration s'étendra également aux gouvernements et aux partenaires de financement.

Plus spécifiquement, la FAO intensifiera ses efforts pour renforcer les capacités nationales visant l'intégration efficace de considérations agricoles et de sécurité alimentaire dans les politiques, stratégies et programmes nationaux et régionaux sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ce dernier ([I]NDC, plans d'adaptation nationaux et mesures d'atténuation adaptées aux pays (NAMA)), et pour faire appliquer le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. De même, la FAO renforcera l'assistance qu'elle apporte aux pays pour faire figurer la question du changement climatique dans leurs politiques, stratégies et programmes nationaux et régionaux relatifs à l'agriculture, aux forêts et à la pêche. Enfin, les priorités des pays touchant au climat seront inscrites dans les Cadres de programmation par pays, de manière à guider au plus près l'affectation des ressources et les interventions. Des collaborations avec des partenaires clés et la participation de ces derniers au renforcement des capacités contribueront à une mise en œuvre efficace et s'inscrivant mieux dans la durée.

La FAO fournira également aux pays un appui systématique à la recherche de fonds au profit des secteurs agricoles et alimentaires, et ce en améliorant leur accès aux mécanismes internationaux de financement et au financement de l'action climatique, en aidant à l'élaboration de leurs programmes d'investissement et en les aidant à rendre leurs investissements intérieurs plus intelligents en termes de climat. Une dynamisation des marchés de l'atténuation du changement climatique et des énergies renouvelables est absolument indispensable si l'on veut rendre les secteurs alimentaires et agricoles plus durables, produire plus avec moins et, en même temps, optimiser les avantages connexes de l'action climatique. La FAO cherche à encourager les investissements dans ces marchés en apportant un soutien technique aux gouvernements et aux institutions financières internationales et en diffusant les bonnes pratiques en matière de bonne exécution des projets et de modèles d'entreprise. Une mise en relation des stratégies d'investissement et des processus politiques est indispensable à la réalisation des transformations à grande échelle conditionnant la mise en œuvre concrète des mesures d'adaptation et d'atténuation.

La FAO, qui s'emploie déjà à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à intensifier la production de manière durable et à promouvoir l'équité sociale, la viabilité économique et la résilience, n'a pas les moyens, à elle seule, de mettre en place un cadre global d'adaptation et d'atténuation s'étendant à tous les systèmes alimentaires et agricoles. Elle va donc forger des **partenariats** appropriés qui permettront de dégager des synergies et par ailleurs, de compléter et de mettre à profit les ressources financières, humaines, naturelles et techniques indispensables à la réalisation de cet objectif.

Le **plaidoyer et la communication** se trouvent au cœur des travaux sur le changement climatique, car ils permettent de sensibiliser et d'engager toutes les parties prenantes qui apportent une contribution majeure aux efforts d'adaptation et d'atténuation – des responsables politiques aux consommateurs en passant par les personnes actives dans les secteurs agricole et alimentaire.

Il est particulièrement urgent de promouvoir et de diffuser à grande échelle des bonnes pratiques propres à instaurer la résilience au niveau local, et d'associer les pays au renforcement de la cohérence entre adaptation au changement climatique (qu'il s'agisse de processus à évolution lente ou d'événements extrêmes) et réduction des risques de catastrophe, ainsi qu'à la recherche de moyens

susceptibles d'atténuer les effets du changement climatique, conformément à leurs objectifs en matière de politiques et à leurs engagements nationaux. Il conviendra également de promouvoir, en amont, des approches d'adaptation et de prévention permettant de faire face de manière à la fois efficace et économique aux retombées significatives d'événements extrêmes d'origine climatique.

Résultante 2. La sécurité alimentaire, l'agriculture, les forêts et la pêche sont mieux intégrées à la gouvernance internationale concernant le changement climatique, grâce à un engagement accru de la FAO.

Les fonctions essentielles activées par la FAO pour assurer la visibilité des différents secteurs de l'agriculture dans le cadre de la gouvernance internationale sur le climat seront le plaidoyer et la communication basés sur des éléments factuels, le dialogue sur les politiques et les partenariats.

Plaidoyer et communication

La FAO se montre plus présente depuis quelques années dans les enceintes internationales traitant du changement climatique, et elle compte renforcer encore cette visibilité dans le but d'y promouvoir les thématiques de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de l'agriculture, des forêts et de la pêche, des moyens d'existence ruraux et de la gestion ainsi que de la conservation des ressources naturelles. Les enceintes en question sont celles accueillant les débats sur la CCNUCC, les ODD et le Programme d'action d'Addis-Abeba dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030; sur les conventions connexes de la CCNUCC, à savoir la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification et la CDB; sur le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, et sur le processus du Sommet humanitaire mondial.

Toujours au niveau mondial, la FAO rappellera l'urgence de faire face au changement climatique ainsi que la nécessité de renforcer les systèmes de protection sociale, de manière à réduire la vulnérabilité des populations au changement climatique et à alléger la pauvreté. Une réflexion sera menée sur le rôle que joue le climat, en exerçant des pressions sur les systèmes alimentaires et agricoles ainsi que sur les communautés rurales, dans le déclenchement ou l'aggravation des conflits, des migrations et de l'instabilité sociale. La FAO élargira son engagement à des enceintes qui ne sont traditionnellement pas appelées à traiter d'agriculture.

Il sera primordial, à cet égard, de diffuser largement **les données, les informations, les connaissances et les technologies** de la FAO en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de celui-ci, y compris ces biens mondiaux que sont les données sur l'insécurité alimentaire dans le monde ou encore les bases de données sur les émissions mondiales de gaz à effet de serre et l'utilisation des terres.

Dialogue sur les politiques

Afin de contribuer à ces processus mondiaux, la FAO, par l'intermédiaire de ses réseaux de bureaux décentralisés, apportera son soutien aux pays et aux régions engagés dans les processus de gouvernance du climat de manière à faire ressortir les importants besoins d'adaptation des différents secteurs de

l'agriculture ainsi que la contribution qu'ils peuvent apporter à l'atténuation du changement climatique. Ce faisant, elle s'emploiera, aux niveaux des pays et des régions ainsi qu'à l'échelle mondiale, à jeter des ponts entre, d'une part, les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation et, d'autre part, les acteurs ayant le changement climatique dans leurs prérogatives (secteurs de l'environnement, de l'énergie, de l'industrie, des transports, du développement et de la planification économiques et des investissements) et les intervenants concernés de manière plus indirecte – soins de santé, monde du travail, emploi, éducation, défense, etc.

Partenariats

Les partenariats permettent à la FAO d'élargir et d'étoffer ses connaissances et ses compétences, et de renforcer son aptitude à transmettre ces savoirs aux pays et aux régions. La mise en œuvre de la Stratégie sera potentialisée par des partenariats avec et entre des acteurs clés engagés dans les processus internationaux pour le climat et le développement, comme le Système des Nations Unies, les secteurs public et privé, le secteur de la recherche et les organisations de la société civile.

Ces partenariats viseront notamment à orienter le financement de l'action climatique vers les systèmes alimentaires et agricoles, afin de répondre aux besoins d'adaptation de ces derniers et de concrétiser leur potentiel en matière d'atténuation. Au niveau international, la FAO travaille en partenariat avec plusieurs instances de financement comme le Fonds vert pour le climat, le Fonds pour l'environnement mondial, (FEM), des banques régionales de développement, des partenaires de développement multilatéraux et bilatéraux et le secteur privé, afin de renforcer la visibilité des secteurs de l'agriculture et de l'alimentation dans les processus financiers. Elle est également associée, dans cette perspective, à d'autres mécanismes de financement novateurs.

Résultante 3. La coordination et l'exécution des travaux de la FAO sur le changement climatique, ainsi que la formation, sont renforcées.

Afin de contribuer à la bonne réalisation des Résultats 1 et 2, la FAO renforcera et harmonisera sa propre action sur le changement climatique, dans la perspective de la réalisation de ses objectifs stratégiques.

Elle précisera les rôles des mécanismes internes de coordination, d'amélioration et de gestion des connaissances, ainsi que d'innovation et d'exécution techniques. La Stratégie reposera sur un vaste programme de formation continue, de manière à exposer clairement les moyens que la FAO peut mobiliser au service des pays en matière d'adaptation et d'atténuation climatiques dans les secteurs alimentaires et agricoles, et à expliquer comment mettre ces outils en œuvre aussi efficacement que possible. Cette formation s'adressera en priorité aux personnes travaillant en contact direct avec les interlocuteurs nationaux.

La section ci-après sur la mise en œuvre de la Stratégie explique comment la FAO procédera pour atteindre la Résultante 3 et, à partir de là, concrétisera les formes de soutien visées par les Résultats 1 et 2.

F. Mise en œuvre de la Stratégie relative au changement climatique

La mise en œuvre réussie de la Stratégie de la FAO pour ses activités en rapport avec le changement climatique repose sur toutes les unités de l'Organisation appelées, où qu'elles soient, à contribuer à ses programmes stratégiques, ainsi que sur l'engagement actif des États membres et des partenaires. Ses modalités d'exécution seront détaillées plus largement dans un Plan d'action qui précisera les rôles et les responsabilités des uns et des autres; expliquera comment tirer parti des capacités et des structures institutionnelles; et exposera les fonctions clés de la Stratégie.

Intégrer dans les programmes une dimension sur le changement climatique

À l'échelle de l'Organisation, le Cadre stratégique met à disposition des outils pour une planification structurée et globale des activités, du niveau des pays jusqu'à l'échelon mondial. Le changement climatique constituant un thème transversal du Cadre stratégique, on fera en sorte que ses incidences, ainsi que ses opportunités, soient reflétées comme il se doit dans chaque programme stratégique, au niveau des régions et des pays.

Au niveau des pays, la FAO travaille en partenariat avec le pays hôte par le biais de cadres de programmation par pays (CPP) définis d'un commun accord. Au cours du prochain cycle d'établissement de ces CPP, la FAO encouragera ses partenaires nationaux à mettre ces derniers en cohérence avec les contributions déterminées au niveau national, et à faire en sorte que leurs priorités en matière de climat soient effectivement reflétées et intégrées dans leurs politiques et stratégies sectorielles.

Mettre les connaissances en commun et promouvoir la formation

Il est vital, dans un domaine aussi multiforme et évoluant aussi rapidement que le changement climatique, d'avoir accès aux données et aux connaissances les plus récentes et de prévoir des possibilités de formation continue. La FAO compte multiplier les possibilités d'apprentissage et de formation sur l'adaptation au changement climatique et son atténuation. Grâce à ce renforcement capacitaire, les bureaux régionaux, sous-régionaux et nationaux de la FAO ainsi que ses bureaux de liaison seront en mesure de nouer concrètement des liens avec les mécanismes et parties prenantes actifs dans le domaine du changement climatique. Cette coordination accrue et la montée en régime de l'apprentissage au sein de la FAO lui permettront d'apporter aux États membres un soutien de qualité. Le Réseau technique sur le changement climatique servira de relais pour la mise en commun des connaissances et pour l'organisation de formations à l'intention des individus, des services et de l'Organisation dans son ensemble.

Faire connaître nos objectifs et nos résultats

Il est important que les objectifs de la Stratégie de la FAO sur le changement climatique soient connus au sein de l'Organisation ainsi qu'en dehors de celle-ci. Pour les effectifs de la FAO participant directement à la mise en œuvre de la Stratégie, on fera appel à la communication interne, afin de les aider à se

familiariser avec le rôle plus concret de l'Organisation en matière de changement climatique ainsi qu'avec ses retombées opérationnelles. La communication externe, qui diffusera la vision de la FAO relative au changement climatique et les résultats de son action sous l'angle des objectifs stratégiques, s'inscrira pleinement dans les activités de communication de l'Organisation auprès des pays membres, de la communauté internationale et du grand public.

Obtenir un impact maximal grâce à des partenariats stratégiques

Afin d'étendre et de compléter ses moyens d'exécution et pour améliorer encore la qualité de ses travaux, la FAO compte mettre en place des partenariats avec les secteurs public et privé, ou renforcer les accords de ce type qui existeraient déjà. Les organisations de la société civile et les organisations des producteurs font remonter des perspectives très intéressantes au départ du terrain et améliorent la représentativité des processus et initiatives touchant aux moyens d'existence des populations tout en renforçant leur légitimité. Les partenariats noués avec des institutions d'investissement sont mutuellement bénéfiques, en ce sens qu'ils permettent à la FAO de déployer ses outils, données et compétences techniques dans un inventaire plus large de programmes et, à ces acteurs financiers, de multiplier les opportunités de placement. Les partenariats avec les universités et les institutions de recherche sont un moyen pour celles-ci de mobiliser leurs savoirs, leurs innovations et leurs compétences techniques et pour la FAO, de partager ses connaissances, ses informations et son expérience du terrain. La collaboration avec le secteur privé – dont, notamment, les petits exploitants, les producteurs et les transformateurs – permet de bénéficier des compétences des entreprises en matière de dynamisation des chaînes de valeur et ouvre la voie à des investissements éventuels en complément des financements publics.

Mesurer les progrès

Le Cadre stratégique de la FAO axé sur les résultats fournit les moyens de planifier, de suivre et de mesurer l'impact des activités liées au changement climatique d'une manière structurée et globale, et contribue ainsi à l'obtention des résultats convenus, mesurés au moyen d'objectifs et d'indicateurs. Les activités menées par la FAO dans le domaine du changement climatique sont indispensables à l'obtention des résultats spécifiques du Plan à moyen terme qui participent directement et indirectement à la lutte contre la pauvreté et à l'éradication de la faim. Les indicateurs pertinents intégrés au Cadre stratégique de la FAO et aux 17 objectifs de développement durable seront suivis et analysés, de manière à évaluer le degré de réalisation des objectifs de la Stratégie.

Plan d'action

Les modalités de mise en œuvre seront développées plus avant dans un Plan d'action qui précisera les rôles et les responsabilités des uns et des autres; expliquera comment on compte tirer parti des capacités et structures institutionnelles actuelles et modifiées; et exposera les fonctions clés de la Stratégie comme les communications, les partenariats et la mobilisation des ressources.

Liste des abréviations

AFAUT: Agriculture, foresterie et autres utilisations des terres

CCNUCC: Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

CDB: Convention sur la diversité biologique

CO₂ dioxyde de carbone

COP21: vingt-et-unième Conférence des Parties à la CCNUCC

CPP: Cadre de programmation par pays

FAO: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

FEM: Fonds pour l'environnement mondial

GDF: Gestion durable des forêts

GES: Gaz à effet de serre

GIEC: Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

ha: hectare

IFI: Institutions financières internationales

[I]NDC: *contributions [prévues] déterminées au niveau national*

NRC: Division du climat et de l'environnement (FAO)

ODD: Objectifs de développement durable

ONU: Organisation des Nations Unies

PAN Plans d'action nationaux;

PEID: Petits États insulaires en développement

PIB: Produit intérieur brut

PMA: Pays les moins avancés

Programme d'action 2030 Programme de développement durable à l'horizon 2030

PTB: Programme de travail et budget